





L'Est-éclair, jeudi 30 décembre 2021

NAO 2021-2022 Enfin une augmentation des salaires!

Après quatre réunions avec la direction de L'Est éclair dans le cadre des Négociations annuelles obligatoires (NAO), nous sommes parvenus à un accord. Consensus qui, s'il ne répond pas à la totalité de nos revendications intersyndicales, reste acceptable.

Acceptable pourquoi ? Parce qu'après dix années sans augmentation générale des salaires, l'ensemble des salariés de L'Est éclair pourra enfin bénéficier d'une revalorisation salariale. Après débat, la direction acceptait une hausse de 1 % en deux temps (en janvier, puis en juillet). Nous avons finalement obtenu un versement de la totalité de ces 1 % dès janvier 2022.

A cela vient s'ajouter une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » de 500€ pour tous les salaires inférieurs à trois Smic, et de 300€ pour les salaires supérieurs à trois Smic.

Vos délégués syndicaux prennent acte de ce pas de la direction en faveur de nos revendications, tout en regrettant que l'augmentation obtenue ne soit pas à la hauteur de l'inflation 2021 (+2,8 % selon l'Insee).

Concernant notre demande de prime « vidéo » à hauteur de 150€ mensuels, la direction a refusé, tout en assurant l'ouverture, « dans les prochaines semaines », d'une négociation en vue d'un accord « vidéo » à l'échelle du Groupe.

Stéphanie Munier (déléguée syndicale SNJ) Vincent Gori (délégué syndical CGT)